

Pays de Wissembourg

Journal d'information de la Communauté de Communes

Bonne année 2017



Valorisation de la géothermie profonde

En date du 22 novembre dernier les partenaires financeurs ont signé une convention permettant de lancer la prospection pour l'utilisation de la ressource géothermique en Alsace du Nord.

Le site d'implantation retenu de la future centrale à Wissembourg se situe dans la zone d'activités Sud Extension à proximité du poste de transformation d'ES Réseau, le long de la RD 263 c'est là que le meilleur potentiel a été observé en termes de volume et de température de l'eau du sous-sol.

La participation de la communauté de communes est de 15 000 €.

Trame verte et animations grand public

Avec le soutien de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement organise une sortie nature gratuite autour de la trame verte.

Pies-grièches, bruants, fauvettes et autres oiseaux des haies ... Pascal GEROLD, animateur nature, tentera de vous faire découvrir, par l'observation et l'écoute, ces oiseaux qui contribuent à la diversité et à la beauté de nos campagnes. En effet les haies remplissent diverses fonctions vitales pour l'avifaune : lieux de nidification et de nourrissage pour les passereaux, poste de guet pour les rapaces... Elles accueillent de nombreuses espèces dont certaines représentent de précieux auxiliaires pour l'agriculture. **RDV le dimanche 21 mai 2017 à 7h30 devant la gare de Wissembourg.**

La 4^e édition du festival franco-allemand de photo nature aura lieu à Wissembourg du vendredi 27 octobre au mercredi 1^{er} novembre 2017.

À venir !

Animations en cours de programmation :

- Plantation d'une haie à Riedseltz sous forme de chantier participatif pour les habitants du village et des environs.
- Soirée à Hunsbach relative à la plantation de haies.

Transfrontalier

En collaboration avec la Verbandsgemeinde Bad Bergzabern, la communauté de communes du Pays de Wissembourg a décidé de réaliser des travaux de mise en conformité du Pont St Rémy, sis en zone d'activités Est. Ceux-ci ont démarré et devraient se poursuivre au printemps. Le coût de la réalisation sera partagé entre la communauté de communes et la Teilnehmergemeinschaft der vereinfachten Flurbereinigung NGP Bienwald West. Une convention de coopération a été signée lors du Conseil Transfrontalier du 17 novembre 2016.

Fanfare des sapeurs pompiers de Schleithal sur le parvis de l'arc de Triomphe

Le vendredi 10 juin 2016, les représentants des corps départementaux français ont remonté les Champs Elysées, accompagnés en musique par la fanfare des sapeurs-pompiers de Schleithal. Celle-ci a assuré la cérémonie protocolaire en présence du ministre de l'intérieur Bernard CAZENUEVE, puis l'animation musicale de la réception après les habituels discours. La matinée du lendemain a été consacrée à la visite de l'Assemblée Nationale conduite par le député Frédéric REISS.



Départ à la retraite d'Alain Klein

Eric WALTER a intégré les services de la communauté de communes du Pays de Wissembourg au 1^{er} novembre 2016 en qualité de responsable du pôle technique et informatique. Il assure pour la partie technique, le remplacement d'Alain KLEIN qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2017.

Nous souhaitons la bienvenue à Eric WALTER et une retraite agréable et active à Alain KLEIN.



Numéros d'urgence – Mémo utile à conserver

POLICE	17	Hôpital Wissembourg	03 88 54 11 11
POMPIERS	18	Médecin de garde	03 69 55 33 33
SAMU	15	Pharmacie de garde	32 37
N° d'urgence européen	112	Urgence EAU	03 88 54 28 28
Gendarmerie Wissembourg	03 88 94 01 02	Urgence ELECTRICITE	03 88 18 74 00
Police municipale Wissembourg	03 68 16 00 10	Urgence GAZ	0810 433 068



L'année 2016 qui se termine a été pour nous et nos concitoyens une année encore marquée par ces événements nationaux tragiques, ce terrorisme qui frappe à l'aveugle et face auquel personne ne se sent en sécurité. Nous voyons bien les dispositions collectives prises par l'Etat et les collectivités lors

des manifestations diverses, mais soyons convaincus que la sécurité relève aussi de chacun d'entre nous au travers de la vigilance permanente dont nous devons faire preuve.

2016 a été pour la Communauté de Communes une année marquée par l'étude des changements induits par la Loi NOTRe et la prise en compte de nouvelles compétences. Les statuts de la collectivité ont ainsi été adaptés. La promotion du tourisme est devenue intercommunale. Cela s'est traduit par la signature avec l'office de tourisme de Wissembourg d'une convention d'objectifs et de moyens, l'office de tourisme devenant officiellement au 1^{er} janvier, l'Office de Tourisme du Pays de Wissembourg.

De nombreuses réalisations ont été lancées cette année plus particulièrement dans le domaine touristique : chemins de randonnées, circuit du Fort de Schoenenbourg, pistes cyclables, aire de camping-cars. Opérations qui servent de socle à notre politique de développement touristique sur lequel vont s'appuyer les grands projets liés à la fermeture de la BA 901 de Drachenbronn. Un projet transfrontalier cofinancé avec nos partenaires allemands complète cette liste : la rénovation du Pont Saint Rémy sur la Lauter.

Ces grands projets sur Drachenbronn, création d'un parc innovant et d'un village nature / bien-être devraient générer des créations d'emplois et un essor économique pour notre territoire qui en a bien besoin. Soyez assurés que les élus mettent tout en œuvre dans ce dossier difficile pour aboutir à des solutions concrètes. Le domaine des entreprises TPE – PME n'est pas oublié dans le Contrat de Redynamisation de l'ex BA 901 et des opérations seront lancées dans ce domaine courant 2017.

Enfin comme nous vous l'avons annoncé fin 2016, nous mettrons à profit l'année 2017 pour finaliser une tarification incitative de la redevance des ordures ménagères unique pour toutes les Communautés de Communes afin d'optimiser ces nouvelles dispositions sur tout le territoire.

Au nom de tout le personnel de la Communauté de Communes ainsi que des Vice-Présidents et conseillers communautaires, je vous présente nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année, que celle-ci soit sous le signe de la paix et vous garde en excellente santé.

Serge STRAPPAZON

Président



SOMMAIRE

Infos pratiques	2
Aménagement du territoire	4
Environnement développement durable	7
Enfance et jeunesse	9
Cadre de vie et action sociale	13
Tourisme	16

REFONTE DES SITES INTERNET

Le site internet de la communauté de communes va connaître prochainement une cure de jouvence. Le prestataire retenu est la société HDR Communications, basée à Obernai. Sur la base d'un habillage graphique identique, les communes membres de la communauté de communes ont la possibilité de mettre à jour ou de créer leur site internet à moindre coût. Les sites seront opérationnels pour la fin du premier trimestre 2017

Horaires d'ouverture au public

DU LUNDI AU JEUDI
DE 9H À 12H ET DE 14H À 17H
LE VENDREDI
DE 9H À 12H ET DE 14H À 16H

Nouvelles du Pays de Wissembourg
Journal de la communauté de communes
ISSN : 2426-3540

Directeur de la publication : Serge Strappazon
Rédaction : Communauté de Communes
du Pays de Wissembourg

Crédits photos : FDMJC / Marcel Hiebel / communauté de communes
du pays de Wissembourg

Mise en page et impression :
Groupe Valblor - Illkirch 16103172

Dépôt légal à la parution : Janvier 2017

Contrat de redynamisation du site de défense de Drachenbronn

Le 29 novembre dernier, le contrat de redynamisation du site de défense de Drachenbronn a été signé entre les autorités locales.

En 2014 le Ministre de la Défense a décidé la restructuration de la Base Aérienne 901 de Drachenbronn et sa transformation en « élément air rattaché » à la BA 133 de Nancy. Cette décision a entraîné une réduction importante des effectifs à partir de l'été 2015. Le Premier Ministre a mandaté le Préfet pour conduire l'étude d'inscription territoriale du site réalisée par l'INSEE Alsace en juin 2015. Celle-ci estime que cette restructuration aura un impact significatif sur 16 communes situées à proximité du site.

Pour compenser les impacts économiques et démographiques de cette décision, un dispositif d'accompagnement a été mis en place. Il s'appuie essentiellement sur le contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) rédigé avec les acteurs locaux et l'appui du cabinet de consultants CMN Partners, qui a établi le diagnostic territorial préalable. Ce dispositif a pour objectif primordial de recréer sur le territoire touché par la restructuration, un volume d'activités comparable à celui supprimé par la mesure de restructuration.

Le dernier comité de pilotage du CRSD s'est tenu à Strasbourg le 8 juillet 2016. Il a validé en local la rédaction du document et sa maquette financière à hauteur de 9,1 M € dont 3 M € de l'Etat. La validation par le Comité Technique interministériel (CTI) du 21 septembre a permis la signature officielle de ce Contrat le 29 novembre 2016 pour un engagement rapide des premières actions non concernées par la problématique foncière.

La stratégie de redynamisation développée dans ce contrat est détaillée dans la maquette financière et comprend douze actions regroupées autour de 4 axes :

Axe 1 : le développement touristique

Le périmètre retenu pour le CRSD, de par sa situation géographique (Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, Réserve Mondiale de Biosphère), ne manque pas d'atouts pour la mise en œuvre d'une stratégie touristique placée sous le signe du bien-être, de l'authenticité et de la nature au sein d'un environnement transfrontalier à fort potentiel et qui s'inscrit dans la durée dans la mesure où, pour l'heure, le secteur n'enregistre qu'un tourisme de court passage, très en deçà de ses potentialités. Cet axe comprend la réalisation d'un Parc touristique innovant, l'aménagement d'un village Nature – Bien être sur les emprises foncières libérées et permettra également de mettre en valeur les infrastructures et équipements sportifs existants (chemins de randonnées, pistes cyclables...).



Axe 2 : la dynamisation du tissu des TPE-PME : soutien aux projets d'investissement, développement d'un immobilier dédié, accompagnement au déploiement du Très Haut Débit

Le principal objectif poursuivi par cet axe est la diversification du tissu économique par une attractivité renforcée du territoire, notamment à travers la réalisation d'un hôtel d'entreprises, avec un loyer attractif pour soutenir les créations d'entreprises nouvelles, ainsi que le financement d'actions visant à accompagner les entreprises dans leur transition numérique. Le projet de géothermie en cours sur le secteur de Wissembourg devrait être un facteur supplémentaire en matière d'attractivité

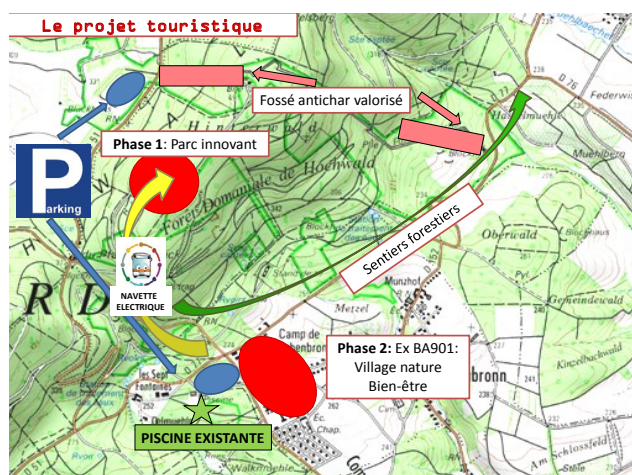
Axe 3 : le soutien aux équipements liés à la BA 901 : école communale, piscine de Drachenbronn, station de filtration – neutralisation arsenic

Les collectivités et notamment la commune de Drachenbronn et les syndicats des eaux et de la piscine ont grandement investi dans la réalisation d'équipements et dans leur mise aux normes à l'effet de pouvoir répondre aux besoins liés à la présence des militaires et de leurs familles sur la BA 901. Suite à leur départ, la production d'eau sera surcapacitaire, la subvention versée par l'armée pour l'utilisation de la piscine disparaîtra alors que de gros travaux s'imposent en raison de la vétusté liée à l'âge et l'école maternelle implantée sur le site de la BA 901 devra intégrer un regroupement des classes de l'école communale en un site unique.

Axe 4 : la coordination, le suivi et la mise en œuvre du CRSD

Le recrutement, dès la signature du contrat, d'un chargé de mission développement économique, sélectionné par les collectivités et l'Etat et cofinancé par les deux communautés de communes du Pays de Wissembourg et de l'Outre Forêt permettra d'assurer l'accompagnement et le conseil des entreprises sur le territoire du CRSD dans la mesure où ces intercommunalités ne disposent pas d'un agent ayant la technicité requise pour suivre l'ingénierie et la coordination des interventions d'un CRSD.

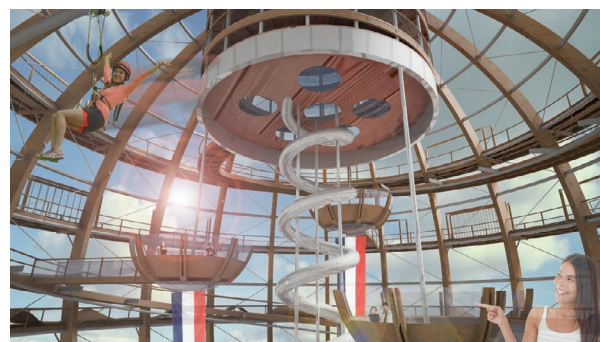
Aménagement du territoire



La forte mobilisation et l'investissement de l'ensemble des partenaires et notamment des collectivités, dont la Région Grand Est, le Conseil Départemental, et le Parc Naturel des Vosges du Nord plaident pour le sérieux et les espoirs que les élus locaux placent dans ce CRSD pour l'économie de leur territoire. L'Eurodistrict PAMINA sera également sollicité et associé, pour la pleine réussite de ce contrat.

CRSD : AXE 1 : DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le projet touristique de la communauté de communes du Pays de Wissembourg s'appuie sur une stratégie économique établie depuis 2014. Les crédits du CRSD affectés à l'axe 1 développement touristique permettent une mise en œuvre de cette stratégie de territoire.



L'action la plus spectaculaire, développée dans cet axe, sera la construction et l'aménagement d'un parc touristique innovant. Financé par des investisseurs privés, ce parc touristique innovant a pour objectif d'attirer de nombreux visiteurs sur le territoire. Il sera développé principalement sur des terrains communaux de manière à permettre une réalisation rapide déconnectée des problématiques de cessions foncières des terrains de la Défense.

Il comprend la construction d'une sphère en bois de 40 mètres de diamètre accueillant une quarantaine d'équipements pour la mobilité et le sport intergénérationnel. A son sommet, les visiteurs auront une vue imprenable sur l'Outre Forêt, la plaine d'Alsace et la Forêt Noire. Il s'agit d'un concept global innovant et unique, élaboré par les sociétés InMotion Park et Almholz. Utilisable par tous les temps, cette sphère, de construction écologique, s'intégrera complètement dans la nature. Elle devrait être inaugurée au printemps 2019, coïncidant avec la fermeture définitive de la base militaire.

Par la suite, sur l'emprise de l'ex BA, sera réalisé un village « bien-être », de manière à créer d'importantes capacités d'hébergement touristique sur un territoire qui en manque fortement.



Aménagement du territoire

Modification PLUI

La communauté de communes du Pays de Wissembourg a prescrit quatre modifications du PLUI par arrêté du Président du 19 mai 2016 : la modification n°1 sur le secteur de Seebach, la modification n°2 sur le secteur de Wissembourg, la modification n°3 sur les secteurs de Riedseltz, Rott et Schleithal et la modification n°4 sur le secteur de Hunsbach.

Ces modifications ont pour objet d'ajuster certains zonages et certains règlements suite à l'approbation du PLUI qui est intervenue le 7 octobre 2013.

Commerce - Économie

Un groupe de travail a été créé suite à une réunion d'information à destination des acteurs économiques du territoire et à l'initiative de la communauté de communes du Pays de Wissembourg. Ce dernier s'est réuni à plusieurs reprises avec les partenaires des chambres consulaires, le Conseil Départemental, la Mission Locale et les services de la comcom afin d'aborder différentes thématiques importantes dans le domaine économique. C'est pourquoi et afin de promouvoir une dynamique du commerce de proximité, il a été décidé d'élaborer une charte visant à définir les engagements des commerçants et artisans du territoire. Le but de ce document étant de développer l'attractivité des commerces grâce à un accueil de qualité, une écoute et des conseils appropriés, c'est un véritable baromètre de satisfaction des clients. Différentes actions ont d'ores et déjà été menées sur l'année 2016.

La communauté de communes a également décidé d'apporter un soutien financier devant servir au démarrage de la nouvelle association, ART et CO.

Service des impôts des entreprises : généralisation de l'accueil sur rendez-vous

L'accueil personnalisé sur rendez-vous a été généralisé dans l'ensemble des Services des Impôts des Entreprises (SIE) du département depuis le 01/10/2016 (depuis le 01/01/2017 pour ceux de Strasbourg suite à une réorganisation interne).

La prise de rendez-vous peut se faire par courriel ou par téléphone en précisant le numéro Siren de l'entreprise, la commune du siège et l'objet du rendez-vous. Les numéros de téléphone et les adresses de courriel des structures sont consultables sur l'annuaire des services publics

(<https://lannuaire.service-public.fr/alsace-champagne-ardenne-lorraine/bas-rhin>).

Cette formule déjà expérimentée dans d'autres départements, mais aussi depuis le 4 avril 2016 au Service des Impôts des Professionnels (SIE) de Molsheim, évite l'attente au guichet, les déplacements inutiles et permet d'apporter des réponses personnalisées. Le dispositif d'accueil concerne toutes les entreprises et professionnels relevant des SIE.

Ce dispositif concerne également les particuliers qui souhaitent obtenir un certificat 1993 ou « quitus fiscal » pour immatriculer leur véhicule.

Mutualisation

En accord avec la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, le schéma de mutualisation a été approuvé par le conseil communautaire le 8 février 2016. Les axes retenus sont les suivants : axe 1: réduction des coûts, axe 2: optimisation des besoins et des moyens, axe 3: développement de nouvelles offres.

Dans ce cadre le groupe de travail « mutualisation » continue à se rencontrer afin de définir les différentes actions à mettre en place entre les communes et la communauté de communes. Les projets ayant abouti sont, entre autres : l'uniformisation du prix du gaz en citerne (qui a permis notamment à une commune de réaliser un gain supérieur à 10 000 € sur l'année), la négociation de nouveaux contrats pour les copieurs, le contrôle et la maintenance des équipements sportifs et de loisirs (baisse des prix constatés de l'ordre de 50%), l'hébergement et la refonte des sites internet. En cours : choix d'un fournisseur commun pour les fournitures de bureau, regroupement des contrôles

réglementaires. D'autres projets sont dans les cartons : les contrats d'assurances, les dépenses en terme de téléphonie et d'électricité, les formations professionnelles.

Par ailleurs, un recensement du matériel disponible dans les communes a été fait, afin de permettre le prêt de matériel entre les collectivités et ainsi d'optimiser leur taux d'utilisation.

Au vu du gain financier constaté par la mise en commun de ces dépenses, ces actions seront donc tout naturellement poursuivies et intensifiées sur les années à venir.

ORDURES MENAGERES REDEVANCE INCITATIVE : la facturation est reportée au 1^{er} janvier 2018

Les communautés de communes de l'Outre Forêt, de Sauer-Pechelbronn et du Pays de Wissembourg ont choisi d'utiliser la technologie des puces à haute-fréquence pour mettre en œuvre la redevance incitative pour la collecte et le traitement des ordures ménagères. La raison essentielle était économique puisque cette option permettait, notamment, d'éviter un remplacement systématique des bacs en identifiant les bacs existants par l'application d'une simple puce. La campagne d'identification des bacs a commencé en septembre 2015. Elle aurait dû s'achever à la fin de la même année. De fait il a fallu attendre la fin du premier trimestre 2016 pour que le parc des bacs des trois communautés de communes soit complètement identifié. Ce retard a amené les trois collectivités, qui avaient choisi, chacune de leur côté, leur système de facturation, à différer l'introduction de la redevance incitative.

Une fois les puces en place, l'année 2016 a été consacrée à la fiabilisation de la collecte des données. D'abord au niveau des levées, puis, à partir du milieu de l'année, lorsque les camions de collecte ont commencé à être équipés, au niveau de la pesée. Ce second volet a été long et difficile à mettre en œuvre. L'équipement des camions s'est fait plus lentement que prévu. Les anomalies dans les données ont été nombreuses. Une importante période de calibrage et de tests a été nécessaire, avec un suivi systématique de la part des services des communautés de communes. Il faut souligner que l'utilisation des puces haute-fréquence dans un tel contexte est une première en France. Le système a pu être considéré comme stabilisé, au moins du côté de l'Outre Forêt et du Pays de Wissembourg à partir d'octobre 2016. Sauer-Pechelbronn a, pour sa part, adressé un courrier au SMICTOM recensant ses inquiétudes quant à la fiabilité des données de poids.

Les communautés de communes du Pays de Wissembourg et de l'Outre Forêt s'apprêtaient donc à entrer de plain-pied dans la redevance incitative, la première en validant le processus déjà en cours depuis le deuxième semestre 2016, la deuxième en arrêtant une nouvelle formule de facturation à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2017. Le 5 décembre une dernière réunion de réception et de validation a eu lieu à Wissembourg, sous l'égide du SMICTOM, à laquelle ont participé les prestataires de la collecte (SITA pour les camions et RF CONCEPTION pour les données), ainsi que des représentants des trois collectivités concernées. L'objectif était d'entériner et de valider la fiabilité des données de levée et de pesée des bacs issues des collectes d'ordures ménagères résiduelles. Or il s'est avéré, lors de cette réunion, que les données peuvent effectivement être considérées comme fiables à des fins statistiques, comme cela a été constaté par le Pays de Wissembourg et l'Outre Forêt. Par contre RF CONCEPTION a annoncé la persistance de dysfonctionnements aléatoires pouvant affecter la facturation individuelle des foyers. La société a donc recommandé aux communautés de communes de différer encore une fois l'application de la redevance incitative de plusieurs mois, afin qu'elle puisse mettre en œuvre un nouveau plan d'action permettant de garantir enfin la fiabilité des données de facturation.

Pour les trois communautés de communes il n'est évidemment pas question de s'engager dans une facturation sujette à caution. Une garantie sur la fiabilité des données est incontournable. Il en va du respect de l'utilisateur, et de l'indispensable confiance de l'utilisateur dans le système, surtout lorsqu'il est question de redevance incitative.



Les communautés de communes de l'Outre Forêt, de Sauer-Pechelbronn et du Pays de Wissembourg se sont donc résolues à différer, encore une fois, l'entrée en vigueur de la redevance incitative. Pour rester néanmoins sur une dynamique positive, les trois Présidents ont souhaité utiliser ce contretemps pour reprendre le dossier de la convergence des formules de facturation, une attente forte exprimée à de multiples reprises par nos concitoyens. Un dossier qui, compte tenu des systèmes en présence, a maintenant de bonnes chances d'aboutir.

Les données recensées par le système de levées / pesées seront bien évidemment communiqués aux usagers afin que ces derniers en aient connaissance et puissent mesurer les efforts déjà consentis. L'objectif final est donc de pouvoir appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2018, une redevance incitative commune, au moins dans les communautés de communes de l'Outre Forêt, de Sauer-Pechelbronn et du Pays de Wissembourg. L'entrée en vigueur de la redevance incitative est de ce fait différée au 1^{er} janvier 2018 dans les trois territoires.

Pour l'année 2017, les tarifs sont inchangés et sont ceux pratiqués en 2015.

Avec la mise en place de la redevance incitative, les usagers ont fait baisser le poids de leurs déchets ménagers. Il a été constaté, sur la première année, une baisse de 45 kgs par an et par habitant.

Pour continuer à réduire les déchets, adoptons le régime des « 4 R » :

REDUIRE ses déchets et améliorer ses habitudes de consommation

REPARER pour prolonger la vie de l'objet

REUTILISER plutôt que jeter à la poubelle

RECYCLER en respectant les règles de tri

Nouveaux horaires de permanence du service !

Pour les questions concernant la gestion et la facturation des ordures ménagères et le puçage des bacs :

Accueil du public :

le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Accueil téléphonique :

le mardi de 9h à 12h30 et le jeudi de 14h à 17h30

Contact : Véronique PONCE au **03 88 05 35 70**
v.ponce@cc-pays-wissembourg.fr

Pour les questions concernant la collecte des bacs ménagers (effectuée par SITA) prendre contact avec le Smictom Nord du Bas-Rhin au **03 88 54 84 00**.

IMPORTANT ! NE PAS ARRACHER LES PUCES DE VOS BACS MENAGERS !

En effet, ceux-ci seront réattribués aux nouveaux arrivants dans le logement. Il suffira simplement de changer le nom de l'abonné mais le numéro de puce restera le même. Les numéros de puces (codes-barres) sont à communiquer lors d'un déménagement ou d'un emménagement afin de clôturer ou de créer le dossier.

IMPORTANT !

De manière générale, pour une meilleure gestion des factures des ordures ménagères, il est demandé à chaque usager et/ou propriétaire de bâtiment collectif de signaler tout changement de situation : **emménagement, déménagement, composition du foyer, etc.**, quelle que soit la période de l'année.



COMPOSTAGE

NOUVEAUTE POUR LES COLLECTIFS ! Avec la mise en place de la redevance incitative, il est nécessaire de proposer aux habitants des logements collectifs une solution de compostage de leurs matières organiques. **Un projet de compostage en pied d'immeuble est actuellement à l'étude.**

Rappel : la communauté de communes du Pays de Wissembourg propose des composteurs d'une contenance d'un m³ en bois de mélèze en kit au tarif de 25 € pièce. Ils sont fabriqués par des travailleurs handicapés, acquis au prix fort de 68 €, subventionnés par votre communauté de communes et le SMIC-TOM.

Animation Enfance et Jeunesse



En octobre 2016, l'Animation Jeunesse FDMJC d'Alsace a présenté l'outil pédagogique « savoir, comprendre, agir pour dire Non à la Haine » au lycée Stanislas de Wissembourg, permettant aux jeunes du territoire de porter un regard critique sur le monde, de se construire son propre libre arbitre et d'agir en citoyen éclairé et responsable. Environ 500 lycéens ont participé à cette action. L'Animation Enfance y a également pris part, en adaptant cet outil aux CM1-CM2, en utilisant d'autres supports comme le jeu Respecto.eu, des films sur le harcèlement à l'école, des initiations aux débats citoyens, ainsi qu'un spectacle sur la tolérance d'Anna D. plasticconteuse intitulé « Bâtitseur de Ponts ». Les écoles d'Altenstadt, Climbach, Ingolsheim, Riedseltz, Rott et Wissembourg ont répondu présents et 200 élèves du cours moyen ont ainsi pu bénéficier de cet outil.

En 2017, après avoir participé au Forum Mondial de la Démocratie à Strasbourg et dans la continuité de cette action, l'Animation Enfance se rendra dans les diverses écoles primaires qui le souhaitent, pour animer des ateliers citoyens avec les enseignants.

Un autre projet phare de l'enfance est la mise en place dès janvier 2017 d'un atelier danse africaine, afin de monter un spectacle sur le Vivre Ensemble.

Pour promouvoir la parentalité, cet atelier aura la particularité de mélanger parents et enfants à partir de primaire, afin de favoriser l'échange et la complicité entre eux. Il se déroulera tous les vendredis de 19h30 à 21h à la salle multi-activités au gymnase du lycée Stanislas à Wissembourg.

Les accueils périscolaires et cantines du territoire participeront à nouveau en 2017 au concours « Jouons aux Droits de l'Homme » initié par l'association Regards d'Enfants.

Un accueil de loisirs pour les 3-12 ans est proposé tous les mercredis après-midis au périscolaire La Ruche de Wissembourg, ainsi que durant toutes les vacances scolaires, sauf celles de Noël. D'ailleurs le prochain accueil, sur le thème « On est tous des super-héros ! » aura lieu du 13 au 24/02/2017.

En juillet, ce dispositif s'étend aux périscolaires de Drachenbronn et Seebach.

Une colonie de vacances à Lemberg aura lieu du 24 au 28 juillet pour les 7-11 ans.

La Passerelle Enfance-Jeunesse sera également reconduite en 2017 : durant les petites vacances, environ trois ateliers ou sorties réservés aux collégiens seront ouverts aux CM1-CM2, afin de leur faire découvrir l'Animation Jeunesse.

Exposition « Non à la haine » au LEGTP Stanislas



Enfance et Jeunesse

Les principaux projets de l'animation jeunesse (colégiens et lycéens) pour l'année 2017 sont, hors vacances scolaires :

- Les samedis vadrouille
- L'atelier bois
- Une série de conférences de soutien à la parentalité (internet, dépendances, jeux vidéo,...)
- Ateliers microfusées
- Parcourons les étoiles le 03 juin 2017 à Hunspach



Sortie familiale au Vaisseau.

A chaque période de vacances scolaires un programme d'animation et de sorties est proposé.

Retrouvez tous les détails sur le site internet :
<http://www.animjeune-payswissembourg.com/>
(les inscriptions pour l'atelier danse africaine y sont également téléchargeables)

Et également sur nos pages Facebook :
<https://www.facebook.com/ajpwissembourg.pwissembourg/>
<http://facebook.com/enfancewissembourg/>

Vos contacts :

- pour la jeunesse :
Jean-Michel Zottner **06 26 94 80 47**
jeanmichel.zottner@fdmjc-alsace.fr
- pour l'enfance :
Raphaëla Zottner Cartier **06 76 25 80 99**
raphaela.zottner@fdmjc-alsace.fr



Visite apiculteurs

MAISON DE L'ENFANCE (crèche – halte-garderie)

Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) concernant la gestion du multi-accueil de Wissembourg ce dernier est géré depuis le 1^{er} janvier 2016 par l'AASBR (Association d'Action Sociale du Bas-Rhin), une association à but non lucratif, gestionnaire depuis plus de 65 ans d'établissements d'accueil de la petite enfance. Cette nouvelle DSP a été conclue pour une durée de 5 ans et 8 mois, soit jusqu'au 31 août 2021.

Pour 2016 le coût de fonctionnement de cette structure de 40 places est de 688 000 € et le financement est réparti entre les familles utilisatrices de ce service, la Caisse d'Allocations Familiales et la communauté de communes du Pays de Wissembourg.

Le multi-accueil de Wissembourg accueille vos enfants du lundi au vendredi de 7h à 18h30.

De nombreuses formules d'accueil sont disponibles : accueil régulier ou occasionnel, sur une ou plusieurs journées, par demi-journée, avec ou sans restauration.

L'établissement développe une pédagogie permettant à votre enfant d'accroître son autonomie et estime de soi : respect de ses choix, mise à disposition de jeux et activités variés en libre accès, circulation ouverte entre les espaces de vie en veillant à respecter le rythme de chaque enfant et son développement individuel au sein du collectif.

Contact :

- Véronique HOTT au **03 88 54 39 42**
ma.wissembourg@aasbr.com





LUDOTHEQUE

Située au 7 rue du Général Abel Douay à Wissembourg, la ludothèque « l'Arc En Ciel » accueille petits et grands les mercredis de 13h à 17h et les samedis de 9h à 12h pour jouer, emprunter des jeux ou participer aux animations ludiques proposées. Plus de 400 puzzles, jeux de société ou de construction sont disponibles. Les tarifs annuels sont fixés à 12 € par famille pour l'adhésion et 1 € par jeu emprunté.



Une importante partie des animations se fait en-dehors des murs de la ludothèque :

- Au F'Estival d'animations depuis 4 ans organisé au Parc Stichaner à Wissembourg pendant les vacances d'été. Enfants et adultes profitent d'une multitude de jeux mis à disposition gratuitement.
- Dans plus de 75% des écoles maternelles et primaires de la communauté de communes, interventions animées par la ludothécaire entre octobre et juin.

- Dans les périscolaires et cantines scolaires, une à deux fois par mois.
- A l'institut médico-pédagogique les Glycines (Wissembourg) où les douze enfants en situation de handicap sont ravis de pouvoir profiter d'une animation adaptée une fois par semaine.
- Au Patio de Wissembourg (foyer d'hébergement pour adultes handicapés), animation proposée deux fois par mois pour les résidents.

Autre service proposé depuis 2004 dont l'animatrice a la charge : un prêt gratuit de livres pour les écoles primaires de la communauté de communes. A ce jour 55 collections de 50 livres chacune, dont 2 collections en allemand, sont proposées.

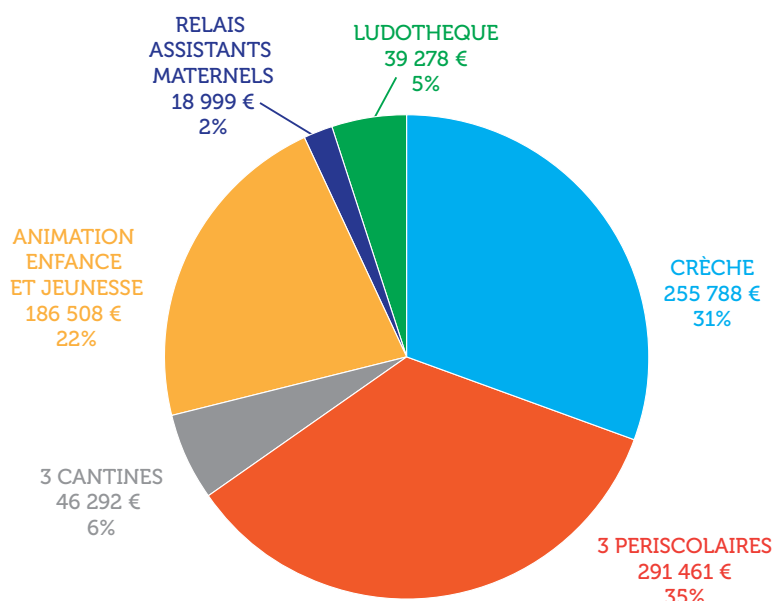
Contact :

- Isabelle ZERMANN au **03 88 54 31 18**
ludothèque@cc-pays-wissembourg.fr



COÛTS DE FONCTIONNEMENT ANNÉE 2016

Toutes subventions déduites, la participation de la ComCom pour l'année 2016 s'élève à 838 326 €



PERISCOLAIRES



La participation moyenne de la communauté de communes par structure périscolaire s'élève à 97 153 € par an, soit environ 1 099 € par enfant.

CANTINES



La participation moyenne de la communauté de communes par cantine s'élève à 15 430 € par an, soit environ 694 € par enfant.

CRÈCHE



La participation moyenne de la communauté de communes pour la crèche s'élève à 255 788 € par an, soit environ 3 875 € par enfant.

Enfance et Jeunesse

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Le Relais Assistants Maternels (RAM) est un service gratuit et neutre, mis en place depuis 2001 et accessible aux habitants du territoire.

Il propose :

- **aux parents** une aide dans leur recherche d'assistants maternels, un accompagnement dans leurs démarches, un soutien relationnel et une médiation.
 - **aux assistants maternels** un accompagnement dans les démarches d'agrément, une aide administrative, des informations régulières sur la profession ainsi que tous renseignements liés à la contractualisation.
 - **aux enfants non scolarisés**, accompagnés d'un adulte, résidants sur le territoire de la communauté de communes, des activités gratuites tous les lundis et mardis matins de 9h à 10h30 (bricolage, animaux, conte, jeux, musique, baby dance et psychomotricité).
 - **aux adultes** résidants sur le territoire de la communauté de communes, des réunions mensuelles sur différentes thématiques (juridique, développement de l'enfant, diététique, handicap, psychologie, maltraitance, bricolage, yoga, sport...) ainsi que différentes manifestations (sorties de fin d'année scolaire, fête de Noël...). Contact :
- Sylvie BEAU au **03 88 05 35 64**
ram@cc-pays-wissembourg.fr

Programme à retrouver sur le site internet de la communauté de communes, rubrique « enfance et jeunesse ».

Permanences les lundis et mardis de 13h30 à 16h et les jeudis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h, autres créneaux sur rendez-vous.



Certaines communes du secteur de la communauté de communes du Pays de Wissembourg rencontrent une pénurie d'assistants maternels. Si vous aimez les enfants, si vous voulez allier vie de famille et vie professionnelle, si vous recherchez un revenu complémentaire, si vous êtes intéressés par ce métier qui ne nécessite pas de diplôme, prenez contact avec Sylvie BEAU pour connaître les démarches à suivre et elle vous accompagnera dans ce beau projet.



VEHICULE PUBLICITAIRE

La communauté de communes a décidé de se doter d'un nouveau mini-bus destiné à assurer le transport des enfants vers les structures périscolaires ainsi que le transport des jeunes dans le cadre des activités organisées par l'animation jeunesse. Ce véhicule, **fruit d'un partenariat entre la communauté de communes et la société VISIOCOM**, comporte les emplacements publicitaires qui ont permis son financement.

L'ensemble des frais de fonctionnement de ce véhicule reste à la charge de la communauté de communes.

Nous remercions tous les partenaires qui se sont associés à ce projet.



Cadre de vie et action sociale



SENIORS EN VACANCES

Grâce au partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) un groupe de 50 seniors est parti fin juin 2016 à Villers-le-Lac dans le Doubs. Il s'agissait du septième voyage organisé dans le cadre du programme « seniors en vacances ».

Les modalités d'éligibilité au programme ainsi que les montants d'aide financière attribués aux participants sont actuellement réévalués par l'ANCV. Par conséquent une nouvelle convention pour le séjour 2017 n'a pour l'instant pas pu être signée.

Cependant nous vous invitons à prendre contact avec **Anna KUBIAK** au **03 88 05 35 56** ou **a.kubiak@cc-pays-wissembourg.fr** qui pourra vous donner plus d'informations à partir du mois de février.



PORTAGE DE REPAS

Depuis le 1^{er} janvier 2016 la communauté de communes du Pays de Wissembourg a instauré une aide financière pour le portage de repas à domicile.

Cette aide s'adresse aux personnes retraitées ou invalides qui habitent sur le territoire de la communauté de communes et qui font appel à un traiteur, un restaurateur ou une association pour le potage de repas.

Un dossier de demande de participation financière doit être déposé auprès des services de la communauté de communes et le montant de l'aide accordée est calculé en fonction des ressources selon le barème suivant :

Sont pris en compte les repas livrés à partir de la date du dépôt de dossier à la communauté de communes. La subvention concerne un repas par jour (hors jours fériés) dans la limite de 5 repas par semaine avec un maximum mensuel limité au nombre de jours ouvrés dans le mois.

Sur les trois premiers trimestres de l'année 2016 la communauté de communes du Pays de Wissembourg a subventionné 6 569 repas pour un montant total de 8 362,70 €. Environ 55 personnes sont concernées par ce dispositif.

Contact :

→ Anna KUBIAK au **03 88 05 35 56**
a.kubiak@cc-pays-wissembourg.fr

PERSONNES SEULES

Tarif	A	B	C
Revenus (revenus n-1 avant l'abattement de 10%)	≤ 1000 €	1001-1200 €	1201-1400 €
Aide par repas	1,50 €	1,00 €	0,80 €
0 € pour les revenus mensuels > à 1 400 €			

COUPLES

Tarif	A	B	C
Revenus (revenus n-1 avant l'abattement de 10%)	≤ 1500 €	1501-1700 €	1701-1900 €
Aide par repas et par personne	1,50 €	1,00 €	0,80 €
0 € pour les revenus mensuels > à 1 900 €			

Cadre de vie et action sociale

Valorisation du patrimoine bâti

Depuis 2000, la communauté de communes du Pays de Wissembourg subventionne les travaux de ravalement de façades pour les maisons construites après 1900 et de plus de 20 ans d'âge, ainsi que les travaux de restauration (ravalement de façades, toiture, menuiseries extérieures) des maisons construites avant 1900.

En 2016, 19 dossiers ont été subventionnés pour un montant total de 13 515,07 € soit 11 dossiers et 6 210,16 € de subvention pour les maisons construites après 1900 et 8 dossiers et 7 304,91 € pour les maisons construites avant 1900 (chiffres arrêtés au 15/11/2016).

Dans le cadre de la maîtrise des dépenses et des restrictions budgétaires, une réflexion concernant l'attribution des subventions pour la valorisation du patrimoine bâti a été menée.

La communauté de communes du Pays de Wissembourg met en place dès 2017 un nouveau dispositif d'aide centré sur la valorisation du patrimoine bâti ancien qui remplacera les deux anciens dispositifs.

Ce nouveau dispositif concerne désormais uniquement les travaux d'entretien et de restauration des immeubles d'habitation construits avant 1948. Les conditions d'attribution des subventions sont les suivantes :

- 500 € pour le ravalement des façades, à condition que toutes les façades de l'immeuble soient ravalées
- 10 % du montant des travaux pour la couverture, plafonné à 1 000 € à condition que l'isolation soit existante ou projetée dans les travaux
- 25 € par ouvrant (fenêtre, porte, volet battant)
- Le montant maximum de la subvention est de 1 000 € et le précédent ravalement doit avoir été effectué au moins 20 ans auparavant.



Une commission habitat sera créée au sein de la communauté de communes. Elle sera composée d'élus et de techniciens et statuera sur chaque dossier avant le commencement des travaux.

Contact :

→ Carine FRITZ au **03 88 05 35 50**
c.fritz@cc-pays-wissembourg.fr

Pig renov'habitat 67

La convention de partenariat PIG RENOV'HABITAT signée avec le Département pour la valorisation et l'amélioration du confort des logements a pris fin le 31 décembre 2016. En 2016, 7 dossiers ont été subventionnés pour un montant total de 54 784,20 € (chiffres arrêtés au 15/11/2016).

Ce partenariat sera reconduit en 2017 jusqu'en 2020 avec quelques modifications. La communauté de communes du Pays de Wissembourg apportera désormais des aides à destination des propriétaires occupants à hauteur de 5% des travaux subventionnables par l'ANAH avec un plafond de 1 000 euros par logement.

Contact :

→ Carine FRITZ au **03 88 05 35 50**
c.fritz@cc-pays-wissembourg.fr



Cadre de vie et action sociale

Espace info Énergie



2 000 € par an et par logement, c'est la facture moyenne d'énergie que payent les habitants d'Alsace du Nord. Elle peut être bien plus lourde pour les maisons individuelles non isolées. Les logements représentent à eux seuls près d'un tiers de la consommation d'énergie de notre territoire.

Vous souhaitez réduire vos factures énergétiques et gagner en confort ?

Le conseiller info énergie répondra à vos questions et vous donnera toutes les informations techniques et financières pour mener à bien le projet de rénovation énergétique de votre logement.

Isolation, fenêtres, eau chaude, ventilation, chauffage, énergies renouvelables ?

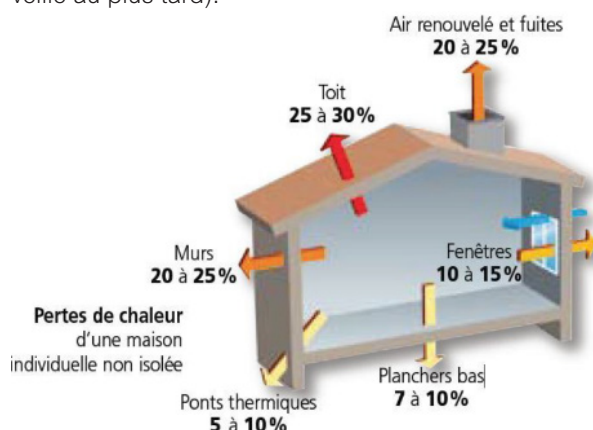
Quelles aides nationales et locales ?

Le conseiller cible avec vous les travaux prioritaires pour économiser au mieux l'énergie dans votre habitation et obtenir le meilleur confort thermique en hiver et en été. Ses conseils sont objectifs, neutres, gratuits et indépendants des fournisseurs d'énergie, des fabricants et vendeurs de matériels.

Contact :

→ Aurélien DUPRAT au **03 88 80 54 35**
infoenergie.nordalsace@sauer-pechelbronn.fr

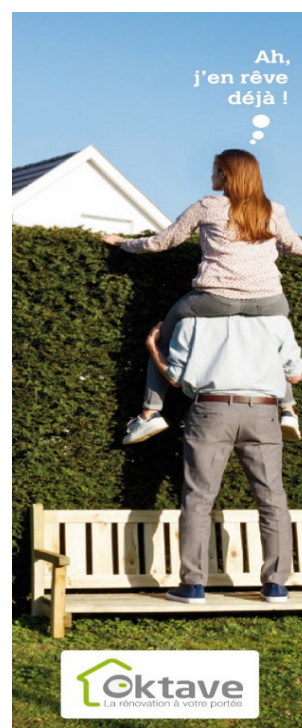
Permanences au siège de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, chaque 1^{er} mercredi du mois, de 14h à 17h (prendre rendez-vous la veille au plus tard).



Bénéficiez d'Oktave pour une rénovation performante clé en main !

Si vous souhaitez une rénovation énergétique de votre maison individuelle, Oktave vous accompagne pour optimiser les solutions techniques, trouver les solutions de financement et faire appel à un groupement d'entreprises locales compétentes. Vous pouvez également bénéficier d'une aide complémentaire spécifique de 10.000 € pour les maisons patrimoniales alsaciennes*. En un mot, Oktave vous SIMPLIFIE la rénovation.

* Pour les 5 premiers projets de rénovation complète Oktave. Les partenaires de la plateforme Oktave d'Alsace du Nord : Adéan, Ville de Haguenau et les communautés de communes du Pays d'Alsace du Nord, Parc naturel régional des Vosges du Nord, Conseil Départemental du Bas-Rhin, Région Grand Est, ADEME.



**Habitez une maison économe
et confortable toute l'année**

*Travaillez avec
des entreprises locales*

Touchez toutes les aides financières

→ **Contactez votre conseiller Oktave
Alsace du Nord au 03 88 07 32 47**

Liaisons cyclables

La piste cyclable de la Hardt, aménagée en 2015 sur la commune d'Altenstadt, a été finalisée à l'automne 2016 avec la pose de l'enrobé dans la zone d'activités économiques Sud Extension entre le pont SNCF et l'entreprise Gross.

Par ailleurs, de nouvelles liaisons cyclables sont actuellement à l'étude. Elles permettront de mailler le territoire en aménageant des connexions complémentaires entre des pistes cyclables existantes et en jalonnant certaines routes départementales à faible trafic. Les tracés sont en cours de finalisation. Ces nouvelles boucles permettront notamment d'ouvrir des liaisons vers le sud du territoire.



Fort de Schoenenbourg : parcours extérieur

Un parcours permettant de découvrir les ouvrages externes du Fort de Schoenenbourg est en cours d'aménagement sur les communes d'Ingolsheim et de Hunspach. Elaboré en partenariat avec l'Association des Amis de la Ligne Maginot d'Alsace et le Club Vosgien de Soultz-Merwiller, ce parcours pédestre de 4 km mettra notamment en valeur les blocs de combat visibles depuis la RD76 entre Hunspach et Bremmelbach, les terrils d'extraction ayant permis le percement des galeries du Fort de Schoenenbourg, l'abri du Grassersloch ... Sa finalisation est prévue au printemps 2017.



Aire pour camping-car

Pour répondre à une demande toujours plus forte, la communauté de communes du Pays de Wissembourg aménage une aire de camping-car à Wissembourg, permettant le stationnement d'une dizaine de camping-cars. Une borne de service sera installée pouvant accueillir deux camping-cars. La fin des travaux est prévue au printemps 2017.

Points de vue touristiques

Suite au schéma d'accueil du public élaboré en 2014 par l'Office National des Forêts, la communauté de communes du Pays de Wissembourg a décidé d'aménager deux points de vue touristiques dans les communes de Rott et de Cleebourg.

Une carte cadeau pour offrir les musées des Vosges du Nord

Pour Noël, 10 musées des Vosges du Nord ont lancé une nouvelle offre touristique et culturelle en proposant une carte cadeau qui permet de visiter en duo, 3 musées différents pour 10 € seulement.

Les titulaires de la carte choisissent 3 musées parmi les 10 participants à l'opération. Sur présentation de la carte à l'accueil du musée, ils accèdent aux expositions permanentes et temporaires. **La carte est en vente dans les musées participants à l'opération jusqu'en fin 2017. L'opération « carte cadeau » est valable jusqu'au 31/12/2018 au prix de 10 € au lieu de 22 €.** La liste complète des points de vente et le bon de commande sont accessibles sur www.musees-vosges-nord.org et sur www.parc-vosges-nord.fr, auprès de la Maison du Parc et des Offices de Tourisme de l'Alsace Bossue et de Wissembourg.

Les 10 musées associés sont le **MUSÉE DU PAYS DE HANAU** à Bouxwiller, le **MUSÉE FRANÇAIS DU PÉTROLE** à Merwiller-Pechelbronn, le **MUSÉE DU VERRE ET DU CRISTAL** à Meisenthal, la **MAISON DE L'ARCHÉOLOGIE** à Niederbronn-les-Bains, le **MUSÉE HISTORIQUE ET INDUSTRIEL-MUSÉE DU FER** à Reichshoffen, le **MUSÉE DE L'IMAGE POPULAIRE** à Pfaffenhoffen, le **MUSÉE DE LA BATAILLE DU 6 AOÛT 1870** à Woerth, le **MUSÉE HISTORIQUE, MILITAIRE ET ERCKMANN-CHATRIAN** à Phalsbourg.

Le MUSÉE REGIONAL DE L'ALSACE BOSSUE à Sarre-Union et le MUSÉE WESTERCAMP à Wissembourg étant fermés, une visite guidée de leur patrimoine urbain est proposée sur réservation au 03 88 01 49 59, pour Sarre-Union les samedis 09/09/2017 et 08/09/2018 et pour Wissembourg, les vendredis 09/06/2017 et 08/06/2018, démarrage à 15h, RDV devant l'hôtel de ville.



www.facebook.com/parcvosgesnord

